

# La rééducation contre l'école, tout contre

## CONNAISSANCES DE L'ÉDUCATION

### Collection dirigée par Charles Gardou

La collection « Connaissances de l'éducation » offre un espace de réflexion, d'expression, de questionnement, de débat à tous ceux qui sont en charge d'éducation, quel que soit leur niveau d'intervention.

Comme la société qui l'environne, le système d'éducation et de formation est multiforme et instable. Rien n'y est désormais permanent sauf la diversité et le changement. Plus que jamais l'heure est aux métissages, aux discordances, aux ruptures, aux différences, à la marginalité, dont la prise en compte constitue un enjeu essentiel.

Les ouvrages de cette collection s'efforcent de poser les problèmes éducatifs en intégrant la triple dimension de la mouvance, de la pluralité (sociale, culturelle...) et de l'altérité (parfois radicale comme dans le cas du handicap). À ce titre, ils s'intéressent tant à l'éducation interculturelle et à celle que l'on dit spécialisée qu'à l'éducation généraliste, tant au travail social qu'à la formation des adultes.

C'est à la fois par la confrontation de ses différentes logiques et pratiques et par la reconnaissance de la différence comme essence de l'humain que, paradoxalement, l'éducation trouve sens et unité.

(Voir les titres parus en fin d'ouvrage.)

À PARAÎTRE :

Charles Gardou, Emmanuelle Saucourt  
*Culture, création, handicap*  
*Corps accords*

Félix Gentili



# La rééducation contre l'école, tout contre

L'identité professionnelle des rééducateurs en question

CONNAISSANCES DE L'ÉDUCATION

The logo for Éditions érès, featuring a stylized lowercase 'é' with a vertical line through it, followed by the word 'éditions' in a small font, and the word 'èrès' in a larger, bold font.

Conception de la couverture :  
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012  
CF - ISBN PDF : 978-2-7492-2303-2

Première édition © Éditions érès 2005

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France

**[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)**

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

# Table des matières

INTRODUCTION.....	7
COMMENT DÉFINIR L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE ?.....	17
L'identité sociale : résultat de la vie sociale.....	18
Que veut dire « être un professionnel» ?.....	21
Un bricolage théorique de savoirs en action.....	25
Concevoir le métier : du prolétaire à l'artiste en passant par l'artisan-bricoleur.....	29
Modèle et professionnalité pour l'identité des rééducateurs ?.....	40
Deux processus pour acquérir une identité.....	45
Trois temps pour une socialisation.....	49
Le rééducateur est-il un professionnel ?.....	55
QUELLE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES RÉÉDUCATEURS ?.....	59
Le sens et le nom.....	60
Le rééducateur est un être hybride.....	63
La part de l'interaction, le risque d'aliénation et l'identité substantielle.....	66
Une revendication en écho d'autres : comment résister ?.....	74

Espace, poison, interdits et inspection .....	79
Le mémoire professionnel, miroir d'identité .....	89
Rééducateur, inspecteur et entre-deux.....	100
Trois métaphores pour une identité dans l'entre-deux.....	104
CONCLUSION .....	113
BIBLIOGRAPHIE.....	123
SIGLES .....	132

# Introduction

Il est des professions aux histoires rectilignes qui n'empruntent des détours qu'aux inflexions techniques, il en est d'autres qui ne durent que le temps d'un projet ; il en existe d'autres encore dont on a perdu l'origine : la rééducation ne fait pas partie de celles-là. Son histoire est complexe, convulsive et traversée de conflits tantôt ouverts tantôt cachés. Le questionnement identitaire des rééducateurs<sup>1</sup> se trouve donc amplifié par les convulsions de l'histoire de ce métier et l'histoire de l'institution scolaire depuis la deuxième partie du vingtième siècle.

La problématique identitaire est aussi un objet d'étude dans l'air du temps : il fait partie d'une mode. Cette problématique traverse les sciences humaines depuis les années quatre-vingt-dix. Cette communauté du questionnement pourrait être interprétée comme une perte de sens du travail.

---

1. Leur dénomination exacte est : maîtres spécialisés option G chargés des aides à dominante rééducative disposant du Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) ou du Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) depuis le 5 janvier 2004.

Au lieu de poser une question politique, les acteurs s'interrogeraient sur eux-mêmes. Cela évite le conflit, mais c'est davantage risqué car cela engage chacun et suppose que tout un chacun peut apporter la réponse d'une façon solitaire. Puisque les réponses des employeurs tardent ou sont confuses, l'interrogation retourne à l'émetteur. Cette dissémination de la problématique identitaire résulte aussi de la vulgarisation des sciences humaines. Les rencontres de théories générées par la psychologie et la sociologie facilitent une convergence, voire incitent à l'instruction d'objets d'étude dans une interrogation simultanée ou croisée. En outre, à la décharge des rééducateurs, l'administration, par la multiplication des enquêtes – de Jean-Louis Ducoing, d'Alain Mingat et de l'Inspection générale – et la prolifération des textes officiels depuis 1989 – dont ceux de la littérature grise –, stigmatise leur positionnement institutionnel et leur efficacité. Les rééducateurs constituent une préoccupation pour l'institution qui interroge et s'interroge sans toujours avoir le souci de la transparence : plusieurs rapports d'enquête n'ont pas été publiés par l'administration. Cette occultation des résultats et des démarches entretient le secret et laisse croître le sentiment de complot. Cette suspicion crée un terrain propice à toutes les interrogations identitaires. Une clarification par l'échange serait un gage d'apaisement. Signalons qu'aucun colloque n'a jamais été organisé par l'institution sur la rééducation scolaire hormis des participations occasionnelles.

Depuis que cette profession existe, elle a su attirer louanges<sup>2</sup>, reproches, critiques et soutiens. Une jeune profession, circulant entre deux continents protégés, querelleurs et historiquement définis, la pédagogie et la psychologie, ne pouvait que susciter réprobations, convoitises et disputes.

---

2. Colette Chilland, « Bilan de trente ans de travail avec les écoles et perspectives d'avenir », *Neuropsychiatrie de l'Enfance*, n° 40, Paris, 1992, p. 211-214.



Une rapide enquête auprès des élèves ou des parents mettrait en évidence l'invisibilité institutionnelle des rééducateurs. D'où viennent-ils ? Quelle est leur légitimité ? Quels sont les fondements théoriques de leur pratique ? Constituent-ils une profession ? Disposent-ils d'une identité professionnelle qui leur est propre ? Qui les connaît et les apprécie ? Quelle est leur contribution au service public d'éducation ?

D'autres rééducateurs existent dans le secteur de la santé mais ne pratiquent pas le même métier. Cette synonymie brouille la reconnaissance. Si le rééducateur scolaire peut être affecté dans d'autres institutions, comme en CMPP, sa tâche n'en est pas plus aisée. Anny Sauvaire précise que « tout d'abord, il doit faire reconnaître son savoir et sa fonction par ceux pour qui, souvent, hors du cadre de la Santé il n'est point de salut. Il doit s'interdire à lui-même une trop grande modestie professionnelle ou une dévaluation de sa formation<sup>3</sup> ». Sa difficulté provient de la position de l'institution d'accueil, elle n'est pas un lieu d'éducation. Dans le cas du centre médico-pédagogique, le cadre permettra que s'expriment, dans un lieu neutre à l'égard de l'école ou de la famille, les difficultés vécues par l'enfant à l'école ou dans la famille.

Nous disposons donc de tous les ingrédients constitutifs d'un objet d'étude susceptible de révéler un fonctionnement caché de l'institution scolaire. Questionner la rééducation à l'école revient à interroger le fonctionnement de l'institution. La problématique de cette recherche est ancrée sur cette thèse : la rééducation est un analyseur des dysfonctionnements institutionnels de l'école.

---

3. Anny Sauvaire, « Le rééducateur en CMPP », *Les Cahiers de Beaumont*, 1988, p. 7.

L'institution scolaire invente la rééducation, la modifie régulièrement, la critique, la rend invisible<sup>4</sup> mais ne l'élimine pas, surtout pas. Un seuil reste à franchir pour supposer une instrumentation inconsciente. Et si le rapport de l'institution avec les rééducateurs révélait, d'une manière paradoxale et dans la douleur parfois, les tentatives de changement de représentation que l'école se fait de sa fonction et des élèves ? Cette hypothèse permettrait de comprendre à la fois l'acharnement dont fait preuve l'institution pour régulièrement remettre en cause le cadre de la rééducation – sans toutefois s'en débarrasser définitivement – et l'obstination des rééducateurs à se maintenir dans les murs de l'école.

Cette profession est agressée de toutes parts, soit par des attaques directes des collègues enseignants et des inspecteurs de l'Éducation nationale, « [...] par ceux qui, hors de l'école (et à l'intérieur), estiment que tout problème scolaire qui ne peut trouver sa solution dans la classe, doit ou bien être laissé en l'état ou bien être traité en dehors de l'école<sup>5</sup> », soit indirectement de la part de l'institution par l'intermédiaire de l'Inspection générale<sup>6</sup> ou de centres de recherche comme

---

4. Pour l'anecdote : aucune mention n'est faite des GAPP et de la rééducation dans la bande vidéo *Nouvelle politique pour l'école* (émission présentée par Paul Amar, Direction de l'Information et de la Communication, janvier 1992, durée 28 mn) diffusée dans toutes les écoles, présentant la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 ; il est courant de voir disparaître les RASED dans les projets d'école, aucune tentative de recherche dans une encyclopédie ne renvoie jamais vers « rééducation scolaire », etc.

5. Jean-Claude Barat, *La rééducation dans l'école*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 16.

6. Jean-Louis Ducoing, « Enquête sur le dispositif d'aide aux enfants en difficulté », rapport publié en 1987 par la FNAREN (seule cette enquête questionnait les intéressés – enseignants, IEN, etc. – sur leurs attentes et les effets constatés de l'intervention des GAPP. Les résultats étaient favorables au travail de terrain et préfiguraient la mise en place des RASED) ; rapports de l'Inspection générale, *Les classes d'intégration scolaire*, non publié, octobre 1995 et *Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté : examen de quelques situations départementales*, La documentation française, 1996.

l'IREDU-CNRS de Dijon<sup>7</sup>. Ce sentiment d'agression est réactualisé par la diffusion récente sur Internet d'un rapport intermédiaire de Jean-Claude Thélot, président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'École, où les membres des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sont appelés à « se répartir dans les classes<sup>8</sup> ». Cette proposition a été interprétée, peut-être à tort (la future loi d'orientation de l'éducation le prouvera), comme la volonté d'un démantèlement de ces réseaux.

Cette interrogation, couplée à des remarques de stagiaires qui doutaient de leur appellation – rééducateurs, maîtres spécialisés ou maîtres G –, va être le déclencheur d'une large problématique. Anika Lemaire rappelle à propos de la dénomination : « En effet, donner un nom à une chose suppose que l'on distingue cette chose comme n'étant pas soi et que par conséquent l'on dispose d'une subjectivité et d'un signifiant de celle-ci<sup>9</sup>. » À l'inverse, ne pas nommer reviendrait à ne pas distinguer.

Ainsi, nous nous demandons en quoi le questionnement identitaire des rééducateurs fonde-t-il leur fonction et garantit-il en même temps la mission intégrative de l'école ?

Si la rééducation suscite tant de questions, de remarques ou de reproches il est nécessaire de s'interroger sur sa place et sa compatibilité avec l'école. En reprenant les travaux de

---

7. Alain Mingat, « Les activités de rééducation GAPP à l'école primaire », *Revue française de sociologie*, tome XXXII, 1990, p. 515-549.

8. La citation exacte est : « Aussi la Commission propose-t-elle de répartir, entre les écoles, les enseignants qui exercent actuellement dans les réseaux d'aide aux élèves en difficulté. À l'avenir, aucun enseignant ne devrait donc être cantonné à telle ou telle mission (élèves en difficulté, consolidation, etc.) ; tous seront des spécialistes du traitement de l'hétérogénéité des élèves et contribueront à la collégialité des pratiques pédagogiques dans le contexte de décroissements à l'intérieur des cycles. » Nous remarquons que le réseau n'apporte qu'une aide et non des aides : serait-ce un aveu de centration sur l'aide pédagogique ?

9. Anika Lemaire, *Jacques Lacan*, Bruxelles, éd. Pierre Mardaga, 1977, p. 38.

Guy Vincent<sup>10</sup>, nous montrerons que la rééducation relationnelle, abordée par le biais formel, s'oppose à la forme scolaire. Ainsi, tout en se situant au sein de l'institution scolaire, le rééducateur semble s'échapper, voire s'opposer dans sa pratique à la forme scolaire. Comme s'il voulait, devait, se différencier. Tout être qui aspire à une individualité le fait<sup>11</sup> – n'est-ce pas ce qui lui est reproché au fil des rapports de l'Inspection générale ? Toute son activité se développe pleinement – il apporte aussi son concours à la prévention primaire – lorsque l'enseignement a atteint ses limites. Comme pour tous les autres membres du RASED, c'est lorsque l'élève n'apprend plus que le rééducateur s'engage directement. Néanmoins son action ne peut être confondue avec celle du maître CAPA-SH option E chargé des difficultés pédagogiques.

Plus précisément, rappelons que l'origine de son travail est l'échec de l'enseignant – ceci n'accuse en rien le maître qui, pour ne pas sombrer dans la dérive démiurgique décrite par René Kaës<sup>12</sup>, doit connaître ses limites et les accepter, tout en les repoussant. Il reste néanmoins qu'« un adulte a une influence certaine sur la façon dont un enfant traverse les épreuves de sa croissance, il peut accentuer, voire lui interdire d'en ressortir victorieux. Mais nul concours extérieur n'a le pouvoir à lui seul de les adoucir véritablement<sup>13</sup> », comme le rappelle Mireille Cifali. Cette origine n'est pas sans effet sur les rapports liant enseignant, parents, élève et rééducateur.

Comme elle l'a toujours été, la rééducation sera située dans la prévention des difficultés scolaires.

---

10. Guy Vincent (sous la direction de), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ?*, Lyon, PUL, 1994.

11. Marc Malher, « Symbiose humaine et individuation », dans *Psychose infantile*, Paris, Payot, 1973.

12. René Kaës (sous la direction de), *Fantasme et formation*, Paris, Bordas, 1984, p. 76.

13. Mireille Cifali, *Le lien éducatif : contre-jour psychanalytique*, Paris, PUF, 1994, p. 18.

Nous précisons que la relation rééducative est particulière et peut paraître ambiguë – à la croisée de deux modes éducatifs – au regard de deux autres relations : pédagogique et thérapeutique. Une comparaison des formes scolaire et rééducative permet d'éclairer les critiques issues des enquêtes réalisées par l'institution. L'aspect paradoxal de la situation montre que l'inscription du rééducateur dans le cadre scolaire n'est pas seulement un choix de politique éducative – « Si l'on met tant de flamme dans le débat, c'est que l'éducation des enfants est un enjeu de société, mais surtout de souffrance, de destruction et de mort. Une société ne peut se désintéresser de l'éducation de ses citoyens. Chacun est également concerné, en tant que vieil enfant<sup>14</sup> » – mais répond à une impérieuse nécessité : garantir la variabilité requise pour remédier aux diverses difficultés scolaires existantes. L'incompatibilité des formes d'action scolaire et rééducative ne peut, en aucun cas, être assimilée à une incompatibilité des acteurs : cette tension est nécessaire et profitable aux élèves mais rend difficile le rôle des rééducateurs. Jean-Claude Barat<sup>15</sup> termine son ouvrage en exprimant sourdement un sentiment d'exaspération : « Le rééducateur scolaire est probablement actuellement indispensable à l'école. » Il n'est pas risqué de parier qu'il le sera encore longtemps, tant que l'école ne changera de forme. Cette hypothèse s'oppose à une opinion quelquefois exprimée selon laquelle la compatibilité de la rééducation et de l'enseignement doit être totale, que les pratiques doivent être proches et que la rééducation est à exporter dans des centres de soins.

Ainsi, les critiques adressées aux rééducateurs pourraient être interprétées comme l'expression du refus ou la crainte des changements à engager au sein de l'école. Les rééducateurs, comme d'autres professionnels de l'éducation – psychologues, médecins scolaires, intervenants extérieurs, etc. –, signalent par les particularités de leurs discours et de leurs actes que le

---

14. Mireille Cifali, *op. cit.*, p. 14.

15. Jean-Claude Barat, *op. cit.*, p. 155.

fonctionnement de l'école gagnerait à être amélioré. La rééducation devient un analyseur du fonctionnement de l'institution.

Par ailleurs, tout en se situant « contre » l'école, la rééducation est condamnée à y rester « tout contre », dedans mais différente des autres pratiques, pour ne pas être dissoute dans l'institution scolaire. Elle joue un rôle ingrat mais nécessaire. Hélas, cette situation particulière désigne les maîtres spécialisés chargés des aides à dominante rééducative comme victimes sacrificielles de l'institution. Ce report sur les rééducateurs exprime le malaise de l'institution à l'égard de l'échec scolaire : ils jouent le rôle de bouc émissaire. L'école favorise majoritairement le développement cognitif des élèves ; il lui faut donc disposer d'un personnel qui prenne en charge les élèves en difficulté – notamment relationnelle, comportementale et affective – sans les désigner comme anormaux. En limitant l'école à une fonction instructive, ces élèves devraient être orientés vers des structures extérieures, donc de soins ou incluant des soins. La rééducation scolaire assure une fonction institutionnelle de recours basée sur la prise en charge à l'école des difficultés affectives, de la restauration du sens du travail scolaire et de l'estime de soi, compétences supposées disponibles chez tout élève.

Dans ces pages, l'identité professionnelle des rééducateurs est décrite à partir de l'analyse des parcours professionnels des rééducateurs du Rhône, des critiques des rapports de l'Inspection générale, de l'analyse des publications de la Fédération nationale des associations des rééducateurs de l'Éducation nationale, de l'analyse de l'enquête réalisée auprès des rééducateurs en poste dans le département du Rhône et, enfin, de l'analyse de contenu des mémoires professionnels CAPSAIS G. Les travaux de sociologie des professions de Claude Dubar<sup>16</sup> sont sollicités pour décrire les changements identitaires.

---

16. Claude Dubar, *La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, 1<sup>re</sup> éd. 1991, Paris, Armand Colin/Masson, 1996.

La rééducation à l'école est un élément régulateur indispensable. Au lieu de rester confinés dans ce rôle négatif, les rééducateurs ont su, en interrogeant constamment leurs pratiques, mettre en avant un regard particulier sur l'enfant, élève à l'école. Ce regard leur est propre et leur garantit une authenticité au sein de l'institution scolaire. Il résulte d'un positionnement particulier à l'égard des partenaires de la rééducation et des théories de référence. Il joue un double rôle : il les assure de leur survie au sein de l'école sans empiéter sur les territoires des partenaires ; il permet une spécificité du rapport à l'enfant qu'aucun des partenaires ne peut assurer. Nous utilisons la figure mythique de Janus, préférable et plus juste à notre sens que celle de la chimère<sup>17</sup>, pour particulariser la place et le rôle de passeur joué par le rééducateur dans l'institution : passeur se situant dans un entre-deux, entre psychologie et pédagogie.

La rééducation est un analyseur de l'institution et répond à l'ambiguïté de la situation par un double attachement dans et hors l'école, par les actions engagées au sein des locaux scolaires et par les entretiens qui sont menés avec les parents et les partenaires éducatifs professionnels. Il semble que les rééducateurs réalisent dans leur métier l'état vécu par les élèves pris en charge par le RASED. Ils illustrent par leur dualité professionnelle la difficulté de certains élèves. Cette dualité nourrit leur action.

Cet ouvrage s'intéresse à l'identité des rééducateurs. S'il s'adresse à eux, puisqu'ils en constituent la matière initiale, nous avons la conviction qu'il est susceptible d'intéresser tous les acteurs sociaux qui œuvrent dans l'aide, comme c'est le cas des rééducateurs et de tous ceux qui ont le sentiment d'être dans « l'entre-deux ».

---

17. Jacqueline Martin-Herbert, « Identité d'une chimère », Thèse de doctorat de psychologie, Université Paris 7, 1986.





## Comment définir l'identité professionnelle ?

L'identité professionnelle est avant tout une identité sociale ancrée dans une profession. Elle est le produit d'une incorporation de savoirs professionnels. Elle constitue donc une socialisation secondaire. Dans ce cadre professionnel, Renaud Sainsaulieu souligne que l'identité subit une socialisation originale en raison des effets du pouvoir, des métiers et des classes sociales présentes :

« Au fond, ce que j'ai montré, c'est que la vie de travail est non seulement un lieu de rapports techniques, de rapports de pouvoir ou de combats de classes, mais aussi un lieu de socialisation où les gens apprennent des formes plus ou moins souples, plus ou moins riches de rapports aux autres, et du même coup peuvent "charger leur expérience", comme dirait François Dubet aujourd'hui<sup>1</sup>. »

Selon Jean Piaget, l'insertion professionnelle constitue un but et une preuve de ses capacités professionnelles. Nous suivrons Claude Dubar<sup>2</sup> pour décrire les attributs de toute

---

1. Guy Jobert, « L'identité et les relations au travail », *Éducation permanente* n° 128, 188, 1996, p. 190.

2. Claude Dubar, *op. cit.*, 1991.

identité professionnelle sans omettre de répondre à la question sous-jacente : est-ce que la rééducation est une profession ?

#### L'IDENTITÉ SOCIALE : RÉSULTAT DE LA VIE SOCIALE

L'identité sociale, résultant de la socialisation, s'acquiert tout au long de la vie selon un processus et des transactions. Ils peuvent être décrits selon six critères en référence aux travaux d'A. Percheron<sup>3</sup>. La transaction correspond ici aux deux processus piagétiens, assimilation et accommodation. La socialisation résulte d'une représentation du monde. Chaque individu compose cette représentation en mêlant l'existant et l'original. Ses aspirations et ses expériences sont parties prenantes.

Parcourons les six critères en nous rapprochant des rééducateurs.

*La socialisation résulte d'une transaction* entre le socialisé et les socialisateurs, dont les renégociations sont permanentes. Les valeurs du groupe seront sollicitées.

Le rééducateur stagiaire ou aspirant recherche les valeurs prônées par les rééducateurs déjà en poste, par les formateurs ou par l'institution, au travers des textes officiels, de la littérature professionnelle et des temps de rencontre. Le temps de formation constitue un temps exceptionnel de socialisation mais aussi de déstabilisation, notamment en mettant en valeur les temps d'échange lors des stages pratiques avec l'accompagnement d'un rééducateur d'accueil.

*La socialisation se développe à partir d'une certaine représentation du monde*, composée d'autres représentations et des aménagements apportés par l'individu.

Ici, la représentation est la forme rééducative dite « rééducation relationnelle ». Cette représentation motive un

---

3. Anne Percheron, « L'univers politique des enfants », dans Claude Dubar, *op. cit.*, 1991, p. 24.

enseignant ordinaire à poser sa candidature à la certification soit d'une manière libre soit en suivant une formation initiale. Cette représentation s'acquiert par étapes successives en suivant le processus ordinaire d'apprentissage par essais et erreurs. Les mouvements seront décrits dans le chapitre sur la socialisation professionnelle (p. 45).

*La socialisation est latente et impersonnelle*, et découle d'un apprentissage informel.

Aucun temps n'est instauré dans les formations à ce titre, hormis les moments où les ressentis sont analysés en groupe avec un psychologue en analyse de la pratique ou avec la formatrice afin de tirer profit des événements vécus en stage. Ces derniers constituent des expériences par la suite si l'analyse a permis de les théoriser.

*La socialisation permet à l'individu de disposer d'un code symbolique* lui fournissant un système de référence et des moyens pour évaluer le réel ; l'acquisition d'un code symbolique résulte de transactions entre l'individu et la société ; des compromis doivent être construits entre les désirs individuels et les valeurs collectives.

Pour les rééducateurs, il s'agit plus précisément d'un corpus de théories de référence, d'instructions officielles (circulaires et lois) et d'écrits évaluatifs ou appréciatifs (avis des formateurs, des IEN, des inspecteurs généraux, etc.). Le recueil des bibliographies des mémoires professionnels montre que les auteurs les plus référencés se situent dans leur grande majorité dans le champ psychologique : citons dans l'ordre d'importance D.W Winnicott, Yves de La Monneraye, Jean-Luc Graber, Françoise Dolto, Françoise Coutoucoumes, Grégoire Evequoz, Ivan Darrault-Harris, J. de Ajuriaguerra, J.-P. Durif-Varembont. Parmi ce champ théorique, la psychanalyse est la plus représentée juste avant la psychopathologie.

*La socialisation est l'identification du sujet au groupe*. Elle est élaboration d'une identité qui dépend des différents

groupes d'appartenance, de l'ambivalence qu'ils vont susciter chez le sujet et des emboîtements successifs qui vont se produire. Le langage est l'outil qui permet aux identifications de s'exprimer. Sa cohérence est celle de l'identité.

Les rééducateurs disposent d'un corps professionnel homogène par l'origine commune puisqu'il est requis d'être enseignant avant de postuler au CAPA-SH option G (ceci ne signifie pas que tous les rééducateurs soient en accord sur les conceptions de la rééducation). La pluralité des avis permet une vie importante dans les associations locales. La FNAREN contribue à fédérer le corps. Malgré l'existence de fait de ce « corps », la consultation des archives des *Cahiers de Beaumont* a permis de constater qu'aucun colloque n'a jamais existé ni sur le métier ni sur l'identité des rééducateurs : ils ont été conviés à participer à différents séminaires et colloques mais leur singularité n'a jamais été mise en avant.

*La socialisation est un processus de construction d'identité.* L'individu appartient à des groupes et noue des relations privilégiées avec d'autres individus. Appartenir à un groupe, c'est prendre en charge son passé, son présent et son projet. La multiplicité des groupes d'appartenance rend complexe l'identification.

La difficulté pour le nouveau rééducateur réside dans ce changement identitaire d'une posture d'enseignant ayant comme mission d'enseigner un contenu prédéfini à celle d'un enseignant devant susciter chez l'élève un désir d'apprendre et une régulation des comportements. Le temps de formation constitue une période essentielle dans ce processus de construction identitaire. La présence d'une équipe de formateurs, l'instauration d'un cadre contenant et sécurisant, l'adhésion à un projet de formation et la mise en place de temps de régulation se révèlent favorables, voire essentiels, au passage d'une identité à une autre. Sans ces balises, les transformations seraient imaginées, occultées, déniées, angoissantes, ou élevées au rang d'obstacles.